

Rapport n°11

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 03 octobre 2024

**Rapport du Président**

*Vocation 2 : Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines/Objectif opérationnel 2.2.3 : Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines culturels*

**Objet : Participation du Parc naturel régional de Lorraine en tant que partenaire méthodologique du projet INTERREG EcoPierre.**

Le précédent projet Interreg VA « Pierre sèche dans la Grande Région. Protection, restauration et valorisation d'un patrimoine à haute valeur naturelle et paysagère » avait comme objectif principal la valorisation du patrimoine et de la technique en pierre sèche au travers d'actions d'inventaires, de restauration de murs, de sensibilisation et de formations. Grâce à l'impulsion et au succès de ce projet, le Parc naturel régional de Lorraine continue à recevoir des demandes de formations, d'expertises et d'interventions publiques.

Devant ce constat et le côté prometteur de celui-ci, l'idée de proposer un nouveau projet innovant axé en priorité sur la stimulation de la filière de la pierre sèche en Grande Région grâce au développement d'un pôle de compétences interrégional ayant pour objectif l'élargissement du marché, la reconnaissance du métier, le développement de formations et qualifications professionnelles, ainsi que le soutien à une utilisation de la matière (pierre) raisonnée et efficace s'est imposée aux partenaires.

Sous l'impulsion du Conseil pour le développement économique de la construction, association luxembourgeoise, le projet INTERREG EcoPierre entend ainsi stimuler une filière de construction durable en pierre sèche au niveau de la Grande Région au travers d'un pôle de compétences et de différentes activités organisées selon 3 axes :

- Métier.
- Matériau.
- Marché.

Plusieurs axes de travail seront engagés pour atteindre cette ambition. Il s'agira notamment de :

- Réaliser un état des lieux conjoint à l'échelle de la Grande Région sur le circuit de réutilisation et de réemploi des matériaux en pierre, issus de la déconstruction, de la démolition et du terrassement (bâtiments, routes, voies, chemins de fer...).
- Travailler sur les matériaux en sensibilisant et en accompagnant les carrières et les entreprises de construction sur l'utilisation raisonnée des pierres et la définition des modules de pierre adaptés (calibre, densité, taille).
- Agir sur les marchés en incitant et en accompagnant les pouvoirs publics et les maîtres d'ouvrage à prescrire des ouvrages en pierre sèche lors de la construction de nouveaux murs intégrés dans le développement urbanistique des villes et villages.
- Accompagner les projets de restauration et valorisation du patrimoine en pierre sèche existant.

- Renforcer la coopération transfrontalière en développant un pôle de compétences permettant de centraliser les acteurs et les actions menées autour de la pierre sèche. Le pôle de compétences regroupera des acteurs œuvrant pour la professionnalisation de la filière pierre sèche en Grande Région. Il se matérialisera par le développement d'un internet centralisant des informations sur les règles techniques de construction, les activités liées à la formation professionnelle, ainsi qu'un espace d'échanges et de travail entre ces acteurs en communiquant sur les activités liées à la formation, la préservation, la restauration du patrimoine, la construction contemporaine en pierre sèche et l'obtention d'aides financières.

Fort de son expérience acquise au cours du précédent programme, le Parc naturel régional de Lorraine, en tant que partenaire méthodologique, peut apporter son concours au projet en facilitant le travail de mise en réseau des acteurs du secteur, en participant à l'élaboration de l'état des lieux du circuit de réemploi des matériaux, ou encore en valorisant l'usage de la pierre sèche dans les projets d'aménagement paysager pour lesquels il est prescripteur.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- d'**APPROUVER** la participation du Parc naturel régional de Lorraine au projet INTERREG EcoPierre, en qualité de partenaire méthodologique.
- d'**AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président,  
Jérôme END